



Résidence Parisienne

Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2022

-----**HONORAIRES DE LOCATION**-----

BAIL HABITATION PRINCIPALE VIDE OU MEUBLE

**Dispositions applicables- Il est rappelé les dispositions de l'article 5 de la loi du 6 juillet de 1989, alinéas 1 à 3 « La rémunération des personnes mandatées pour se livrer ou prêter leur concours à l'entremise ou à la négociation d'une mise en location d'un logement.*

Est à la charge exclusive du bailleur, à l'exception des honoraires liés aux visites, à la constitution du dossier, à la rédaction du bail et à l'état des lieux.

HONORAIRES CHARGE LOCATAIRE:

- Visite, constitution du dossier, rédaction du bail (zone très tendue à Bis): 12€ TTC/m² de surface habitable.
- Réalisation d'un état des lieux d'entrée numérique avec photos: 3€ TTC/m² de surface habitable.
- État des lieux de sortie: Gratuit

HONORAIRES CHARGE BAILLEUR:

- Visite, constitution et vérification du dossier, rédaction du bail (zone très tendue à Bis): 12€ TTC/m² de surface habitable.
- Réalisation d'un état des lieux d'entrée numérique avec photos : 3€ TTC/m² de surface habitable.
- Entremise et négociation: Un mois de loyer charges comprises diminué des honoraires légaux précités et des honoraires réglés par le locataire.
- État des lieux de sortie: 6€ TTC/m² de surface habitable.

BAIL HABITATION CODE CIVIL, SECONDAIRE/SOCIÉTÉ

(exclu du champ d'application de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989) Exclu du champ d'application du décret n°2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires.

HONORAIRES CHARGE LOCATAIRE:

- Visite, constitution du dossier, rédaction du bail, réalisation de l'état des lieux d'entrée, commercialisation entremise, négociation, vérification du dossier : Un mois de loyer charges comprises.
- État des lieux de sortie: Gratuit.

HONORAIRES CHARGE BAILLEUR:

- Visite, constitution du dossier, rédaction du bail, réalisation de l'état des lieux d'entrée, commercialisation entremise, négociation, vérification du dossier : 12€ / m²

État des lieux de sortie facturé au bailleur: 6€ TTC/m² de surface habitable.

Les honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail sont dus à la conclusion du bail. Les honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée sont dus dès la réalisation de la prestation. La TVA est comprise et au taux de 20%.

médiateur de la consommation agréé :

IMMOMEDIATEURS GIE -55, avenue Marceau · 75116 Paris -Tél +33 (0)1 47 20 73 21

conso.immomediateurs.com /contact@immomediateurs.com